



## Apport en nature d'une SCI vers une autre

-----  
Par Nicob69

Bonjour,

J'ai une SCI qui possède un terrain à construire (et un patrimoine locatif).  
Je compte ouvrir une seconde SCI (SCCV) pour construire 2 maisons sur ce terrain.  
Est ce que la 1ere SCI peut détenir 100% du capital de la seconde et apporter en nature ce terrain?  
y a t'il un meilleur montage?

Cordialement,

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Une SCI ne peut être créée avec un seul associé, donc non. Quant à définir le meilleur montage, il faudrait connaître vos objectifs et votre situation en détail. Un forum pourra donner des pistes, mais pas remplacer un notaire ou un avocat.

-----  
Par Nicob69

oui autant pour moi, quand je disais 100% du capital c'est plutot 100% a se partager entre la SCI et ma holding.  
le setup complet est le suivant :  
la sci déjà crée a des biens qu'elle loue (local commercial et appartement)  
elle vient d'acheter une maison (qu'elle va transformer en 2 appartements et la louer)  
de cette maison je peux détacher une terrain constructible.  
la seconde SCI (SCCV) supporterait la construction de la maison et la vendrait